



Strasbourg, le 24 avril 2009

CAHVIO (2009) 6

**COMITÉ AD HOC POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE  
LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET  
LA VIOLENCE DOMESTIQUE (CAHVIO)**

**Résumé du rapport de réunion**

**Première réunion  
6-8 avril 2009**

Document du Secrétariat préparé par  
la Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

Le Comité :

- a décidé d'élire Mme Dubravka Šimonović (Croatie) et M. Eric Ruelle (France) en tant que co-présidents. En raison de la nature spécifique du Comité, qui est essentiellement composé d'experts nationaux représentant le ministère de la Justice ou le ministère des Affaires Sociales/de l'Égalité/des Droits de l'Homme, le Comité a estimé important que ces deux domaines d'expertise soient représentés sur un pied d'égalité au niveau de la présidence ;
- a examiné paragraphe par paragraphe le document de réflexion préparé par le Secrétariat ("Éléments de réflexion", CAHVIO (2009)3). Il a exprimé sa satisfaction pour la qualité du document et a proposé de le réorganiser et d'enrichir significativement certaines de ses parties. Il a également décidé d'utiliser ce document comme base pour le rapport intérimaire qu'il est chargé de soumettre au Comité des Ministres avant le 30 juin 2009 ;
- est convenu que la Convention devrait être un instrument des droits de l'Homme avec un mécanisme indépendant de suivi ayant comme objet principal la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, et que l'aspect principal de la Convention devrait donc couvrir une vaste gamme de formes de violences traditionnellement subies par les femmes ;
- est convenu que le chapitre relatif au droit pénal matériel devrait être remanié, prenant en compte les discussions tenues lors de la réunion, et en particulier la nécessité de préciser que les infractions pénales doivent être définies d'une manière précise et, en principe, refléter l'exigence de neutralité des genres ;
- est convenu que, en principe, une seule Convention sur la violence à l'égard des femmes devrait être rédigée, mais a considéré que, en plus de cet instrument, des protocoles additionnels pourraient être préparés à un stade ultérieur, le cas échéant, pour couvrir d'autres formes de violence domestique, telles que la violence envers les personnes âgées et à l'égard des enfants ;
- a décidé de tenir sa prochaine réunion du 25 au 27 mai 2009.